



Guide des bonnes pratiques environnementales

Avrillé
Ville-Parc



Le mot du Maire



Avec la réalisation et la diffusion de ce guide des bonnes pratiques environnementales, j'ai souhaité, dans la lignée de la loi de programme relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, rappeler tout ce que la Ville a entrepris dans le cadre de la préservation de l'environnement.

L'ensemble des actions engagées par la Ville pour réduire sa consommation d'énergie et de matières combustibles ou traiter les déchets est déjà considérable. Modification des pratiques collectives, recours à des technologies propres, achats de produits éco-compatibles, récupération et recyclage des déchets : aucun des outils dont dispose une collectivité pour maîtriser et diminuer la pollution qu'elle engendre n'a été négligé. Ces actions restent toutefois encore mal connues et c'est le premier objet de ce manuel que de faire savoir ce qui est déjà fait.

Par exemple, on croit parfois que le papier dont notre institution est une grande consommatrice est laissé en décharge ou détruit alors qu'en réalité il est trié, récupéré et recyclé par une société spécialisée.

Préserver notre environnement implique un engagement de tous, à chaque instant et une modification de nos pratiques au quotidien. L'eau, les énergies fossiles, le bois nécessaire au papier sont des ressources fragiles et épuisables que nous ne devons pas gaspiller. Aussi est-il **important que les gestes « citoyens » énumérés par ce petit guide deviennent habituels à chacun d'entre nous**, agents de la commune, élus mais aussi prestataires extérieurs.

Nous disposons encore, c'est une évidence, d'importantes marges de progression. Notre réflexion sur les dossiers « développement durable » - économies d'énergie, recyclage et collecte sélective, gestion de la flotte automobile et des déplacements - doit être poursuivie et des actions nouvelles envisagées.

Ce guide n'est donc pas un aboutissement mais le point de départ, **la première pierre, d'une démarche globale reposant sur la mobilisation de tous**. Il vous revient de le faire vivre et évoluer pour qu'ensemble nous fassions d'Avrillé, une ville durable exemplaire dans la protection de l'environnement.

Marc Laffineur
Député-Maire



1 - ÉCONOMISER L'ÉNERGIE

Avec une part toujours plus importante de son éclairage assurée grâce à des lampes à basse consommation et la mise en application du diagnostic énergétique sur l'ensemble de ses bâtiments, la Ville d'Avrillé s'est résolument engagée en faveur de la maîtrise de l'énergie.

Mais elle ne pourra prétendre à l'exemplarité que si chacun d'entre nous adopte quelques gestes simples qui, tout autant que les grandes mesures, contribueront à lutter efficacement contre le réchauffement climatique.



LES BONS GESTES POUR L'ENVIRONNEMENT

> **Éteindre la lumière** en sortant de son bureau, d'une salle de réunion ou des sanitaires.

En cas d'absence prolongée, **éteindre l'ordinateur mais aussi l'imprimante.**

Il ne suffit pas de les mettre en veille : ces appareils doivent être complètement éteints.

Un moyen pratique pour cela : éteindre d'abord l'unité centrale, puis la prise multifonctions à laquelle ces appareils sont raccordés si cette prise dispose d'un interrupteur.

> **Maîtriser la température ambiante du bureau** (au moyen du robinet du radiateur.)

L'Agence de Développement Et de Maîtrise de l'Énergie (ADEME) recommande de régler la température sur 19°C en hiver.

> LE SAVIEZ VOUS ?

Passer de 20 à 19°C permet d'économiser 7% de l'énergie. Éviter 10 minutes d'éclairage inutile 3 fois par jour, c'est économiser l'équivalent de 5 jours d'éclairage en continu au bout d'un an.

> **Ne pas laisser un chargeur** (de téléphone portable ou d'ordinateur portable) branché sur secteur, alors même que l'appareil dont il convient de recharger la batterie n'est pas connecté. En effet le chargeur, même non relié à un appareil, consomme de l'énergie !

> **Ne pas couvrir son radiateur** avec des dossiers ou autres objets.

> **Ne pas laisser le chauffage allumé** alors que la fenêtre est ouverte. Le conseil peut paraître évident mais...



CE QUE FAIT LA VILLE

En matière d'éclairage :

Une partie de l'éclairage effectif de la Ville - tous sites confondus – est aujourd'hui assurée par des lampes à basse consommation. Les lampes halogènes, extrêmement gourmandes en courant, sont progressivement remplacées, dans les bureaux. L'éclairage basse consommation est en cours d'extension aux locaux qui n'en sont pas encore équipés.

> Des **interrupteurs temporisés** qui éteignent automatiquement l'éclairage ont été installés dans les espaces communs de circulation et les sanitaires du nouveau Centre Technique Municipal (CTM). La généralisation de dispositifs de détection de présence humaine est à l'étude.

> L'**éclairage des façades** de l'Hôtel de Ville est assuré par des appliques basse consommation (lampe à iodure métallique). L'**Esplanade** a été équipée de diodes électroluminescentes (LED).

> En matière d'**éclairage public**, les lampadaires seront progressivement remplacés par des dispositifs compatibles avec des ampoules basse consommation (70 W au lieu de 125 W et 100 W au lieu de 150 W).

En matière de génie climatique :

Les vitres des fenêtres extérieures du CTM sont en **double vitrage** avec gaz argon pour une meilleure isolation thermique.

En s'appuyant sur le diagnostic énergétique, la Ville va poursuivre les investissements pour améliorer les performances énergétiques des bâtiments qui le nécessitent.

Des **capteurs solaires thermiques** sont installés sur la toiture du CTM. Ils sont destinés à fournir l'énergie nécessaire pour réchauffer l'eau chaude sanitaire et répondent à 70 % de la consommation énergétique.

> LE SAVIEZ VOUS ?

Les **lampes basse consommation** sont de deux types. Les **diodes électroluminescentes (LED)**, dont l'utilisation était au départ limitée à l'éclairage professionnel (balisage, signalisation, éclairage de valorisation), ont désormais acquis le statut de source de lumière à part entière. La diode électroluminescente est un composant à semi-conducteur qui présente la caractéristique d'émettre de la lumière avec une très faible tension lorsqu'il est traversé par un courant électrique. Ces ampoules utilisent **jusqu'à 8 fois moins d'énergie** qu'une ampoule à incandescence classique pour la même intensité lumineuse. Elles ne chauffent presque pas et ont une très longue durée de vie.

Les **lampes fluorescentes** présentent également un **rendement 7 à 8 fois supérieur** à celui des lampes classiques ainsi qu'une durée de vie supérieure. Elles sont constituées d'un tube fluorescent doté d'un culot contenant un ballast électronique. Ces lampes prennent plus de temps à atteindre leur pleine puissance et leur spectre lumineux est moins bon.

> LE SAVIEZ VOUS ?

Notre environnement - le sol sous nos pieds, l'eau des nappes, l'air qui nous entoure - stocke chaque jour l'énergie que nous dispense le soleil. Récupérer cette énergie gratuite et inépuisable et s'en servir pour le chauffage, c'est possible grâce aux **pompes à chaleur**. Ces équipements permettent d'économiser les énergies fossiles tout en limitant nos rejets de gaz à effet de serre. Il en existe plusieurs types, qui puisent la chaleur soit dans l'air (pompes aérothermiques), soit dans le sol ou l'eau des nappes phréatiques (pompes géothermiques).

Source : Agence de développement et de maîtrise de l'énergie (ADEME)



2 - PARTICIPER A LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE

Le secteur des transports est responsable en France d'environ le quart des émissions de gaz à effet de serre. Les émissions de GES liées aux transports sont celles qui augmentent le plus.

Déterminée à apporter sa contribution à la lutte contre la pollution atmosphérique, la Ville entend favoriser l'utilisation des transports en commun, développer l'usage du vélo et l'achat de voitures peu polluantes.



LES BONS GESTES POUR L'ENVIRONNEMENT

- > **Ne pas laisser le moteur** fonctionner pendant les attentes.
- > **Privilégier le covoiturage** lorsque plusieurs personnes se rendent à une même destination au même moment : réunion, formation, colloque, concours...

> LE SAVIEZ VOUS ?

Ne pas solliciter trop brutalement sa mécanique, rouler sans à-coups, choisir le moment opportun pour changer de vitesse, entretenir régulièrement le véhicule, vérifier la pression des pneumatiques : tels sont les principes d'une conduite intelligente qui permet de réduire la consommation de carburant.



CE QUE FAIT LA VILLE

La Ville a acquis un véhicule utilitaire fonctionnant à l'électricité et cinq véhicules fonctionnant au Gaz Naturel Véhicule (GNV). Ce carburant permet de diminuer de 23 % les émissions de CO² par rapport à une voiture essence. Il limite les rejets de particules dangereuses pour notre santé et diminue de 90 % les oxydes d'azote qui menacent la couche d'ozone.

De nombreuses expériences ont prouvé qu'une gestion de qualité peut éviter les gaspillages représentant 15 à 20 % des consommations et dépenses énergétiques.

Les consommations annuelles de la Ville sont de 5.3GWh (400 Kw/habitant) toutes énergies confondues et de 31 000 m³ d'eau (2.4 m³/habitant). Cette consommation a un impact environnemental. L'émission de CO² est évaluée à 948 tonnes.

La Ville entend **mener des actions et des travaux sur ses équipements énergivores** pour diminuer ses émissions de gaz à effet de serre. Ces travaux porteront sur l'amélioration des systèmes de chauffage, l'amélioration de l'isolation des bâtiments et la gestion de l'éclairage.

Par ces actions, la Ville envisage de diviser par 2, et ceci en moins de 10 ans, ses émissions de CO².

3 - PRODUIRE MOINS DE DECHETS

Les déchets produits par les services de la Ville sont triés, collectés et recyclés. Le bon fonctionnement de ce processus de traitement des déchets suppose toutefois que les corbeilles de bureau soient réservées aux papiers usagés. Ne gaspillons pas les consommables informatiques.



LES BONS GESTES POUR L'ENVIRONNEMENT

- > Même si leur contenu est trié, ne pas jeter n'importe quoi dans les corbeilles de bureau.
- > Restituer au service Informatique les toners et cartouches d'encre usagés, ils feront l'objet d'un recyclage.
- > Déposer les **pires usagées** dans les conteneurs prévus à cet effet.
- > Quant aux **déchets ménagers**, ne pas les mettre dans la corbeille à papier mais les déposer dans une poubelle adéquate.
- > Pour se servir d'une fontaine à eau, utiliser de préférence son **verre personnel** plutôt qu'à chaque fois un gobelet en plastique.
- > Veiller à **économiser les toners d'impression** ; pour cela, imprimer de préférence en noir et blanc plutôt qu'en couleur. De même, éviter d'imprimer des documents comportant de grandes surfaces sombres, peu lisibles et très consommatrices d'encre. Enfin, imprimer les documents en mode « économie », voire « recto-verso ».

CE QUE FAIT LA VILLE

- > Les déchets sont collectés et recyclés ainsi que les toners d'imprimantes et les cartouches de copieurs.
- > La Ville a peu à peu réduit l'usage d'imprimantes individuelles, privilégiant l'impression sur photocopieur plus écologique et plus économique et de meilleure qualité. Les cartouches d'encre des copieurs sont en effet moins coûteuses à la page imprimée et plus facilement recyclables.

> LE SAVIEZ VOUS ?

L'impression directe en plusieurs exemplaires sur le copieur évite le processus de photocopie qui est source de perte de qualité.

- > Le matériel informatique déclassé n'est pas mis en décharge. Il est repris par une entreprise spécialisée qui valorise les matériaux qui le constituent.

> LE SAVIEZ VOUS ?

Combien de temps mettent les déchets à disparaître ?

- | | | |
|----------------------|---|--------------------|
| • Journal | ☞ | quelques jours |
| • Mouchoir en papier | ☞ | 1 à 3 mois |
| • Peau de fruit | ☞ | 15 jours à 1 mois |
| • Mégot de cigarette | ☞ | 1 à 5 ans |
| • Ticket de bus | ☞ | quelques semaines |
| • Pile au mercure | ☞ | plusieurs siècles. |



4 - MAITRISER LA CONSOMMATION DE PAPIER

La consommation de papier atteint chaque année environ 80 kilogrammes par personne.

Réduction de la consommation de papier, recyclage systématique des papiers usagés, approvisionnement en papier recyclé ou issu de forêts gérées durablement : la Ville a mis en place une politique cohérente d'approvisionnement. Ces premiers résultats peuvent être encore améliorés si chacun respecte quelques gestes simples.



LES BONS GESTES POUR L'ENVIRONNEMENT

- > N'imprimer ses documents ou messages électroniques que si cela est vraiment nécessaire. Penser à les lire ou à les corriger à l'écran avant impression.
- > Dans le même esprit, archiver ses documents et ses messages le plus possible sous forme électronique.
- > Pour éditer un document en plusieurs exemplaires, imprimer un exemplaire et le reproduire sur une **photocopieuse**. Autre solution: imprimer directement tous les exemplaires sur un copieur connecté.
- > Lorsque cela est possible, imprimer ses documents en **recto-verso**.
- > Penser à utiliser du papier déjà utilisé pour impression au verso.
- > De la même façon, utiliser comme bloc-notes ou brouillon les versos non imprimés des vieux documents.
- > Utiliser de préférence des enveloppes de petit format ou des enveloppes **réutilisables**.

> LE SAVIEZ VOUS ?

Selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), les salariés du tertiaire produisent chaque année, et par personne, 100 kg de déchets dont 80 kg de papier (équivalent de 30 ramettes). Le recyclage d'une tonne de papier permet d'économiser 10,25 MWh d'électricité, 1,41 tonnes de bois et 8 200 litres d'eau. L'ADEME estime également qu'une feuille sur six imprimées sur le lieu de travail n'est jamais utilisée et que 50% seulement du tonnage de papier est recyclé ou valorisé.



CE QUE FAIT LA VILLE

La Ville procède déjà au tri et au recyclage des papiers. La totalité des papiers et cartons est recyclée. Le contenu des corbeilles de bureau est récupéré et recyclé lors de la collecte par Angers Loire Métropole.

Des efforts importants sont engagés en vue de **limiter la production de papier.**

De nombreux documents sont en effet désormais consultables sur le site Internet de la Ville ou fournis de manière dématérialisée.

La collectivité s'approvisionne en papier recyclé ou en papier vierge issu de forêts gérées durablement.

Le service « Ville Propre » trie les bouteilles en verre lors du vidage des corbeilles disposées sur l'ensemble de la Ville et les met dans les containers réservés à cet usage.

5 - MAÎTRISER LA CONSOMMATION D'EAU

L'eau est à l'échelle de la planète une ressource rare qu'il faut économiser. En France, la consommation domestique par habitant est de l'ordre de 137 litres d'eau par jour.

La Ville s'est engagée à réduire sa consommation d'eau. Sur les deux dernières années, elle a mis en place des actions dans le domaine des espaces verts .



LES BONS GESTES POUR L'ENVIRONNEMENT

- > S'assurer après utilisation que le robinet d'eau est bien fermé.
- > Signaler aux Services Techniques les éventuelles fuites d'eau dans les sanitaires.
- > Les chasses d'eau des sanitaires sont dotées de deux boutons presseurs, un grand et un petit, en fonction du débit nécessaire. Cela permet de diminuer de moitié la consommation en eau des W.C.

CE QUE FAIT LA VILLE

- > Les robinets seront progressivement dotés de «mousseurs». Certains sont des robinets temporisés de type «presto» ou des robinets à infra-rouges (détecteurs de mouvements).
- > La mise en place de paillage naturel dans les espaces verts, permet, non seulement, de réduire la consommation d'eau mais valorise, également, l'utilisation des arbres abattus par les services techniques,
- > La conception des nouvelles jardinières en suspension permet le stockage de l'eau dans des réservoirs prévus à cet effet et limite donc la consommation en eau,
- > Les nouvelles créations, en matière d'espaces verts, font appel à des essences végétales moins gourmandes en eau.

> LE SAVIEZ VOUS ?

Un robinet doté d'un « mouseur » permet de réaliser une **économie d'environ 50%** sur la consommation d'eau et sur l'énergie qui sert à chauffer l'eau.

Pour un robinet ouvert 5 minutes par jour, cela représente une économie d'environ 14m³/an. Le principe est simple, il consiste à injecter de l'air en même temps que l'eau coule.

L'audit énergétique réalisé en 2008 a porté sur 39 sites. Des préconisations ont été établies pour répondre aux objectifs de maîtrise des consommations et de lutte contre les gaz à effet de serre définis en amont.

La Ville s'est engagée dans un programme pluriannuel de mise en œuvre de ces préconisations.



Avrillé

Ville-Parc

Mairie d'Avrillé
Esplanade de l'Hôtel de Ville
49 240 Avrillé
Tél : 02 41 37 41 00 - Fax : 02 41 69 66 41
mairie@ville-avrille.fr
www.ville-avrille.fr

